PRÉFET
DU HAUT-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET INSTALLATIONS CLASSÉES
Affaire suivie par :

DREAL
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU HAUT-RHIN
Affaire suivie par :

Ref : 0006700254_2026_09_02_Sagra_SuivEch_codoc

Colmar, le 23 septembre 2026

Notifié par courriel à :

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées m'a rendu compte du contrôle documentaire réalisé le 2 septembre 2026, dont elle vous a communiqué une copie du rapport. Les constats relevés dans ce dernier révèlent que les prescriptions portées par l'arrêté du 21 mai 2024 portant mise en demeure sont désormais respectées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet
pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

SIGNÉ

Morgan TANGUY

Copie : sous-préfecture de Mulhouse

Monsieur le directeur
Société SAGRA
Rue du petit Landau
68 440 HABSHEIM